



[Assemblée des Français de l'Étranger](#)

## **SYNTHESE DES QUESTIONS D'ACTUALITE**

**Bureau du 18 décembre 2009**

## *LISTE DES QUESTIONS*

N°	AUTEUR	OBJET DE LA QUESTION ORALE	DESTINATAIRE
<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</b>			
1	Mme Hélène CONWAY	Plan de restructuration interne de RFI	
<b>FAE</b>			
2	M. Tanguy LE BRETON	Maintien ou report des élections AFE en 2012	

**QUESTION  
D'ACTUALITE**

**N° 1**

*Auteur : Mme Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin*

**Objet : Plan de restructuration interne de RFI**

Au siège parisien les départs volontaires sont en nombre supérieur aux postes supprimés. A l'étranger RFI a mis en vente trois de ses filiales, notamment en Bulgarie, en Serbie et au Portugal. Un certain nombre de langues sont supprimées ce qui entraînera une réduction de la diffusion.

Cette restructuration s'inscrit certainement dans le cadre d'un objectif de rentabilité accrue qui n'est pas clairement défini. L'opacité de la stratégie de la direction ainsi que le manque de transparence accentuent l'incompréhension et le découragement qui règnent dans cette maison. L'exode de son personnel vers la porte de sortie en est l'expression.

Un certain nombre de questions se posent. Quels sont les critères retenus pour décider de la rentabilité d'une filiale ? Si certaines langues devaient être supprimées pour laisser la place à d'autres quelles sont les études qui ont été faites pour arriver aux décisions de suppressions ? Quelles sont les nouvelles langues qui seront offertes ? On peut comprendre un repli dans les pays où l'audience est en chute pour un report dans des pays où le bassin d'audience est en augmentation. Si une stratégie existe pourquoi n'est-elle pas communiquée ? Enfin si les journalistes quittent des postes clés qui ne correspondent pas aux postes supprimés quelle est la stratégie mise en place pour les remplacer et de s'assurer ainsi de la pérennité des services?

**ORIGINE DE LA REPONSE :**

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE - Direction du développement des médias**

**Réponse**

La réorganisation actuelle de Radio France Internationale (RFI) s'inscrit dans le cadre plus général de la réforme de l'audiovisuel extérieur français décidée par le Président de la République. Pour mener à bien cette réforme, l'État a créé une société holding, Audiovisuel extérieur de la France (AEF), dont RFI est une filiale à 100 % depuis la promulgation de la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. AEF a pour mission de décider d'une stratégie globale et cohérente et de donner des priorités claires en termes de publics visés et d'objectifs géographiques, ainsi qu'en termes de moyens de diffusion pour chaque zone. Ainsi et compte tenu de la situation financière très difficile de la société, la réforme des langues à RFI suppose nécessairement de définir des priorités géographiques précises notamment parce que les évolutions géopolitiques ont considérablement bouleversé le paysage audiovisuel et transformé la mission de RFI, et de repenser les langues de diffusion. Dans ce cadre, la fermeture de rédactions a eu lieu et la vente de certaines filiales est en cours. Les dirigeants de RFI ont estimé nécessaire de céder les filiales évoquées par le membre élu de la circonscription électorale de Dublin. Ils ont en effet considéré

que l'audience extrêmement confidentielle des émissions en langues serbo-croate, bulgare et portugais de RFI diffusées par ses filiales qui témoigne de leur faible impact, ainsi que le coût important de leurs rédactions ne permettaient pas dans un tel contexte d'envisager de les conserver.

À l'heure actuelle, les opérations de cession des trois filiales connaissent des avancées différentes. S'agissant de RFI Europa Lisboa et de RFI Beta, leurs cessions ne sont pas encore finalisées ; des négociations sont en cours et notamment avec un repreneur potentiel pour RFI Beta. Quant à RFI Bulgarie, basée à Sofia, celle-ci a été cédée à une société privée basée à Varna à la fin du mois de novembre dernier. RFI s'est assurée auprès des services de l'Ambassade de France à Sofia du sérieux de celle-ci. Un partenariat pour la reprise des programmes de RFI par la nouvelle station est en cours de négociation et le repreneur s'est engagé à s'appuyer sur le personnel existant.

Un plan global de modernisation de RFI a été présenté au comité d'entreprise. Ce plan, nécessaire au redressement économique de la société dont la situation financière est critique, décline la nouvelle stratégie des langues de diffusion ainsi que les nécessaires évolutions de métiers réalisées dans toutes les sociétés confrontées à la généralisation du numérique.

Ce plan de modernisation s'accompagne d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Il prévoit la suppression de 206 postes et la création de 34 autres. Les départs volontaires sont effectivement supérieurs aux postes supprimés comme l'indique le membre élu de la circonscription électorale de Dublin. Cette situation est en cours d'examen et l'objectif de la pérennité des services est assurément la priorité de RFI. Sur le plan humain, l'État veillera à ce que chacun trouve une solution adaptée à sa situation.

RFI est l'un des atouts majeurs de notre audiovisuel extérieur. Sa notoriété, en Afrique notamment, et la grande qualité de ses programmes ne sont plus à démontrer. Pour pouvoir rester un média international de référence, RFI doit s'appuyer sur la réforme entreprise pour se moderniser. C'est ainsi qu'elle pourra faire face à un nouvel environnement, plus compétitif et marqué par de grands bouleversements technologiques.

**QUESTION  
D'ACTUALITE**

**N° 2**

*Auteur : M. Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam*

**Objet :** Maintien ou report des élections des conseillers AFE de la zone B en 2012 – Nécessité d'une analyse détaillée des scénarios possibles et évaluations des moyens nécessaires par les administrations concernées afin de préparer une motion de l'AFE sur ce sujet en mars 2010.

La question de l'opportunité de reporter les prochaines élections des Conseillers à l'AFE a été abordée lors de la session de septembre de l'AFE. Le sénateur Del PICCHIA a déposé le 8 décembre dernier une proposition de loi (numéro 146) tendant à proroger le mandat des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, en évoquant de possibles difficultés d'organisation.

Il semble que ce soit d'abord aux administrations concernées (Le Ministère des affaires étrangères et européennes et le Ministère de l'intérieur) de dire après étude si elles sont en mesure ou non d'en supporter l'organisation et dans quelles conditions compte tenu du calendrier déjà connu à ce jour de l'élection présidentielle et des élections législatives. Ce n'est qu'une fois ces éléments d'analyse connus qu'un débat, sur les avantages et les inconvénients de tel ou tel scénario, pourra être engagé afin qu'une décision puisse être prise.

Il n'y a pas de temps à perdre, et c'est donc avec urgence que la double question suivante est posée.

**Question (double) :**

Quelles ont été les actions entreprises depuis septembre pour identifier en coopération avec le Ministère de l'intérieur les différents scénarios envisageables concernant la juxtaposition ou le couplage des prochaines élections des conseillers à l'AFE avec l'un ou l'autre des 2 tours des prochaines élections présidentielles et législatives, voire le report des élections AFE ?

Les Conseillers à l'AFE peuvent-ils être destinataires avant la prochaine session de l'AFE de mars 2010, d'un document de synthèse sur les différents scénarios identifiés avec, pour chacun d'entre eux, la liste de tous les moyens et ressources nécessaires (humain, matériel, y compris budgétaires, et détaillant toutes les procédures de vote pour chaque scrutin en fonction des modes de vote possible) au bon déroulement des opérations de manière à ce d'une part l'AFE puisse exprimer une préférence sur cette question et que d'autre part les administrations concernées puissent se préparer (planification et demande de budgets supplémentaires exceptionnels) ?

**ORIGINE DE LA REPONSE :**

**FAE**

-----

**Réponse**

Dès lors que c'est une disposition législative qui fixe le calendrier du renouvellement de l'Assemblée des Français à l'étranger, c'est par voie de conséquence par une mesure de même

nature que ce calendrier pourrait être modifié pour le prochain renouvellement partiel. Pour tenir compte de la tenue en 2012 des élections législatives et du renouvellement de l' AFE pour la zone Europe-Asie-Proche et Moyen Orient, une proposition de loi en ce sens a d'ailleurs d'ores et déjà été déposée au Sénat.

Cette question sera examinée par le groupe de travail interministériel (intérieur-affaires étrangères-autres administrations en tant que de besoin) dont la création a été décidée par M. Alain Marleix, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, lors de la réunion qu'il a tenu le 7 décembre dernier avec les représentants des élus des Français de l'étranger.